

463.0(1). - SC/ct

NOTE DE DOSSIERRéunion de la Commission mixte
italo-suisse des 19 et 20 février 1975

La Commission mixte italo-suisse s'est réunie à Rome les 19 et 20 février. Etaient présents du côté suisse M. Motta, chef de la délégation, deux de ses collaborateurs de l'OFAS, deux représentants de l'INSAI et moi-même.

La délégation italienne était dirigée par le Ministre Giuffrida du MAE qui remplaçait l'Ambassadeur Falchi occupé par la préparation de la conférence sur l'émigration.

D'un commun accord, ces pourparlers, dont la base de travail était une note italienne du 11 décembre 1973, ont été considérés comme la première partie d'un tout qui se conclura à Berne entre le 22 et le 29 avril prochain. Pour cette raison, à la fin des deux journées romaines, aucun procès-verbal n'a été signé. L'essai de rédiger un aide-mémoire ou un communiqué de presse commun n'a pas pu être réalisé malgré plusieurs heures de tentatives. Du côté italien, on voulait faire état du succès de cette première partie du travail et des nombreuses concessions obtenues, tandis que la délégation suisse rappelait que la Commission mixte avait le mandat de faire des propositions, mais pas de prendre des décisions définitives.

Malgré cette désillusion finale, surtout pour les représentants italiens qui cherchaient un succès à tout prix à faire valoir lors de la prochaine Conférence sur l'émigration, les discussions se sont déroulées dans un climat agréable.

./.



-2-

L'absence de M. Falchi, avec lequel M. Motta avait eu récemment une prise de bec à Genève, a probablement facilité les choses.

M. Giuffrida s'est montré souple et a su présenter habilement les exigences italiennes qui, dans la situation critique actuelle, dépassent le cadre purement juridique et sont devenues surtout d'ordre politique.

La seule surprise de ces négociations a été la présence du côté italien d'un représentant des syndicats. Il s'agissait de M. Silvio Mirto, marié à une Suisseuse, et qui réside à Berne depuis 23 ans. Il est directeur de l'Institut d'assistance sociale pour les travailleurs italiens en Suisse, Effingerstr. 9.

Dans son préambule, M. Motta a souligné que la Commission mixte ne prévoyait pas la présence de représentant extragouvernemental. Si, lors des négociations qui auront lieu à fin-avril à Berne, les Italiens devaient insister sur cette présence, du côté suisse il faudra alors consulter les organismes syndicaux et patronaux (on ne saurait admettre chez nous une partie et en exclure l'autre).

Le Sous-secrétaire d'Etat Granelli a convié à un déjeuner les deux délégations. Dans son toast, il a eu des paroles élogieuses à l'égard de la Suisse; il a aussi évoqué la possibilité que M. Rumor rende prochainement la visite de M. Graber à Rome. Il a dit en outre qu'il est important de maintenir des rapports entre pays amis même s'il y a des problèmes qui paraissent difficiles à résoudre.

Lors d'un tête à tête, M. Granelli a assuré M. Cramer qu'il se rendrait volontiers en Suisse, mais pas seul. "Se potessi accompagnare il Ministro Rumor sarei così sotto l'ombrellone di una visita di carattere prettamente politico".

Rome, le 24 février 1975

Copie: Direction politique du DPF
OFIAMT
Police fédérale des étrangers

Scioli
Scioli